

Paris, le 16 juin 2008

10 juin 2008 : Identité, valeurs de L'ENTPE....le chemin de la stratégie !

Le troisième conseil d'administration de l'ENTPE s'est tenu le mardi 10 juin 2008.

Le directeur de l'équipe projet, chargée de la mise en place de l'EPSCP, sera connu très prochainement.

Le conseil d'administration est informé de la notification en date du 17 avril 2008 de l'avis favorable de la commission des titres d'ingénieur (CTI) de proroger l'habilitation de l'ENTPE à délivrer le diplôme d'ingénieur pour les années universitaires 2007-2009, jusqu'à sa période de nouvelle audition des grandes Ecoles Lyonnaises, en 2009.

Les débats ont majoritairement eu lieu sur le projet stratégique de l'Ecole dont la première étape de la réflexion a porté sur l'identité, la vocation et les valeurs de l'ENTPE.

Les autres points concernaient des décisions de gestion sur lesquelles le CA était appelé à statuer pour le bon fonctionnement de l'EPSCP.

1- Identité, vocation et valeurs de l'ENTPE

La première réunion du comité stratégique, chargé de préparer les débats du conseil d'administration sur le projet d'Ecole, pilotée par Yves Crozet administrateur, a eu lieu le 2 juin à l'ENTPE.

Sur cette caractérisation de l'ENTPE, Le SNITPECT-FO a exprimé les remarques suivantes :

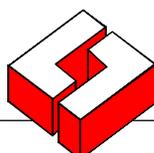
La vocation de l'ENTPE à former des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires : la formation initiale ne peut pas couvrir l'ensemble des champs de l'aménagement, il est donc nécessaire d'identifier ceux pour lesquels l'ENTPE dispense les enseignements à savoir : génie-civil et bâtiment, environnement, transports, génie urbain et politiques urbaines. Pour renforcer cette identité et la lisibilité des métiers que pourront assumer les ingénieurs de l'aménagement durable des territoires, il paraît indispensable de les préciser, sans être exhaustif en les rassemblant de la manière suivante :

- *métiers opérationnels* : responsable d'équipe en charge de projet, d'études et de réalisation de construction d'ouvrage d'art, de routes, de bâtiments publics, d'exploitation routière, autoroutière, bases aériennes, remontées mécaniques et transports guidés, contrôles de barrage, etc.
- *métiers de conseil et d'analyse* : responsable d'une équipe ou responsable de projet dans les domaines des transports, déplacements urbains, de la sécurité routière, des risques, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie, de l'habitat, du logement, etc.
- *métiers support au fonctionnement de l'administration* : gestion de personnel, juriste, gestion immobilière, etc.;
- *métiers de la recherche et de l'innovation et de l'expertise* : chercheur dans les champs d'activités du ministère, notamment expert dans les domaines de l'eau, du béton, des matériaux de construction, acoustique, thermique, éclairage, pesée en marche des poids lourds, etc..

L'aménagement doit être pris dans son acception la plus large, c'est à dire la capacité à assembler l'ensemble des politiques publiques du MEEDDAT mais aussi des autres départements ministériels (santé, code du travail, éducation, recherche, etc.) comme éléments fondateurs et régulateurs des projets.

Durable car l'ingénieur, dans sa réflexion qui conduit au choix d'un projet, mène une analyse multicritères qui intègre les préoccupations environnementales, sociales et économiques. De plus, la durabilité du projet se trouve également dans la capacité de celui-ci à traverser les évolutions techniques, technologiques tout en répondant aux besoins des usagers sur le long terme.

La formation initiale permet de délivrer une très bonne base de généraliste pour aborder l'ensemble des sujets à traiter en 1er poste. C'est ensuite l'expérience, la capacité d'analyse et la curiosité qui permettent à l'ingénieur d'avoir une connaissance plus approfondie des sujets et de s'orienter s'il le souhaite vers la spécialisation ou l'expertise.



La vocation de l'ENTPE à former des ingénieurs à haut niveau scientifique et technique : élément fort de l'identité de l'ENTPE : le lien étroit entre la recherche et la formation initiale. Il est indispensable de mettre l'accent sur le fait que l'ENTPE forme des ingénieurs dont une partie fonde le réseau scientifique et technique soit en approfondissant leur cursus de formation initiale, soit en développant leurs compétences au cours de leur parcours professionnel dans les structures du RST, soit aussi après l'exercice d'un ou plusieurs postes en administration centrale, en services déconcentrés avec le souhait de se spécialiser dans un domaine. Ainsi pour faciliter l'identification externe, les principaux services techniques du MEEDDAT doivent être précisés tels que le SETRA, CERTU, CETU, LCPC, les CETE et leurs laboratoires mais aussi le STAC, etc.

La contribution de l'ENTPE à l'évolution des connaissances et des pratiques professionnelles par sa recherche et sa formation continue :

Il est important de mettre l'accent sur la complémentarité de la recherche avec la formation initiale mais aussi la formation continue. C'est la recherche, avec ses 6 laboratoires (LASH, LSE, LICIT, RIVES, LET, LGM), intégrée dans les enseignements qui permet de développer la curiosité des élèves, l'adaptation des cours théoriques aux nouvelles techniques et aux nouvelles technologies, et à l'élaboration de nouveaux modèles notamment dans les transports mais également dans les autres champs d'activité.

Le concept de développement durable doit amener l'élève vers une analyse basée sur le triptyque social, environnement et économie et doit conduire l'ENTPE à compléter les enseignements de base de la formation initiale avec le volet économique, existant déjà dans certaines activités (habitat, transports, route, ouvrage d'art).

La formation continue doit être structurée et développée dans ce sens (aménagement durable) afin de permettre aux ITPE, aux IT et aux ingénieurs civils de revenir en formation tout au long de leur parcours professionnel pour compléter et approfondir leurs connaissances initiales mais aussi développer de nouvelles compétences notamment dans le cadre de l'évolution du périmètre ministériel et de l'extension de ces champs d'activité.

L'ENTPE dispose d'un potentiel pour la formation continue avec ses équipes enseignantes internes et externes, son organisation et sa compétence pédagogique et son réseau avec les autres écoles du MEEDDAT et les universités. L'offre doit être structurée et organisée en lien avec les autres écoles et établissements de formation du MEEDDAT (IFORE, Ponts formation édition). L'enjeu fixé par le Grenelle de l'Environnement et la stratégie ministérielle impliquent une évolution des métiers et du mode d'analyse des ingénieurs que la formation continue doit être en mesure d'accompagner.

La vocation sociale de l'ENTPE Elle forme des ingénieurs à l'issue d'un Bacc+2 dont certains ont fait le choix de l'école pour œuvrer pour le service public de l'aménagement durable des territoires et d'autres pour la rémunération des études.

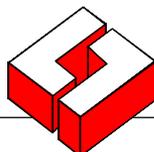
L'école forme également des élèves étrangers issus de pays émergents et aussi des agents (ex Techniciens et contrôleurs), déjà en activité, dans une proportion de 15 issus du concours interne et 37 issus de l'examen professionnel soit environ 30 % d'une promotion annuelle d'élèves.

Enfin, l'ingénieur des TPE, s'il dispose de solides connaissances techniques pour être paré au service de l'aménagement durable des territoires, place l'humain, l'individu, l'utilisateur au centre de sa réflexion et donc de son projet.

L'appartenance à un réseau : l'ENTPE ne serait pas EPSCP sans son appartenance au RST dont le site lyonnais est le 2^{sd} pôle national, aux réseaux des grandes écoles et au PRES de Lyon et à ses partenariats avec d'autres écoles (ENGEES, ENSP, ENCL, ENSG, ENPG notamment). L'ENTPE avec ses laboratoires, ses enseignements, ses enseignants est fortement liée au RST. Ce réseau doit s'étendre à d'autres établissements avec les formations diplômantes et doctorantes délivrées par l'Ecole. Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Lyon offre cette possibilité mais d'autres partenariats doivent être développés.

Il faut retenir des différents échanges au sein du CA, la forte sensibilité des administrateurs pour que l'ingénieur des TPE en sortie d'école soit le mieux préparé possible pour mettre en oeuvre les politiques publiques dans la sphère publique (FPE, FPT, établissements publics, et entreprises privées dans la mesure où elles agissent pour l'aménagement du territoire à travers la commande publique).

Le représentant des collectivités locales, en sa qualité d'employeur, a souligné tout l'intérêt que les collectivités marquent à l'accueil des ingénieurs TPE par leur capacité d'analyse et leur rigueur. Il a fortement souligné la nécessité pour les collectivités locales de constituer une maîtrise d'ouvrage forte; c'est probablement là qu'elles ont le plus besoin d'ITPE en particulier.



Plusieurs administrateurs ont rappelé la nécessité de rendre plus lisible tant pour les étudiants que pour les interlocuteurs externes les métiers auxquels l'ENTPE prépare.

Il a été précisé que la formation initiale, dispensée également aux ingénieurs civils, leur permettait une facilité d'adaptation dans le milieu des entreprises car ils avaient une connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat notamment.

L'ensemble des contributions de chaque administrateur sera pris en compte dans le document qui sera soumis au vote d'un prochain conseil d'administration.

2 – Participation au PRES de Lyon

Lors du prochain conseil d'administration du PRES de Lyon, la candidature de l'ENTPE comme membre fondateur du pôle de recherche de l'enseignement supérieur (PRES) de Lyon devrait être examinée.

Cette qualité doit permettre à l'ENTPE d'élargir son réseau avec d'autres établissements de recherche et d'enseignements et de développer des complémentarités.

Le conseil d'administration a demandé d'avoir connaissance de l'ensemble des réseaux auxquels appartient l'Ecole et ceux dont elle assure le pilotage ou la coordination.

3 – Autres points à l'ordre du jour

31 - Commission des titres d'ingénieur

Un dossier est en cours d'élaboration pour la prochaine audition de la CTI en 2009 afin d'obtenir l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur pour une période de 6 ans.

Les remarques portent sur:

- l'amélioration du dispositif d'enseignement de l'anglais pour les groupes faibles en s'appuyant sur la pédagogie utilisée pour l'année de stage probatoire ;
- la poursuite du développement des stages industriels, y compris à l'étranger ;
- la révision de la fiche destinée au répertoire national de la certification professionnelle, en axant davantage sur les compétences ;
- la maîtrise du recrutement des élèves architectes (préciser le mode de sélection et les critères de choix des candidats au double cursus).

32 - Pôle scientifique et technique Rhône Alpes

Le CA est informé de la création de ce pôle, regroupant les établissements du RST en Rhône Alpes (STRMTG, CSTB, CERTU, CETU, INRETS, CETE, ENTPE), qui doit permettre une coopération renforcée entre ces établissements. Ce pôle constitue la seconde implantation nationale du RST.

33 - Partenariat avec la FPT

Un courrier du ministre du MEEDDAT devrait être adressé au président du CNFPT pour l'informer de l'ouverture des écoles du ministère, dont l'ENTPE en particulier, à la fonction publique territoriale.

Cette décision est une avancée considérable que l'ENTPE doit concrétiser en faisant aboutir la convention avec le CNFPT, en particulier.

4 : Calendrier 2008

Les prochains conseils d'administration de l'année 2008 auront lieu les :

7 octobre, 4 décembre

Renaud Balaguer et Gilles Paquier

